



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

20 NOV. 2019

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service de l'eau et des
risques

Unité Police de l'eau et des
milieux aquatiques

Dossier suivi par :
Hortense Melia

☎ : 04.68.38.10.72
✉ : hortense.melia
@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral
fixant les dates d'ouverture et de clôture de la pêche
et réglementant certains modes de pêche dans le
département des Pyrénées-Orientales pour 2020**

Objet et contenu du projet d'arrêté préfectoral :

Le présent projet d'arrêté préfectoral est proposé afin de réglementer la pratique de la pêche en eau douce dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2020.

Cet arrêté contient :

- les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche
- les dates particulières concernant certaines espèces
- les modes de pêche autorisés, le nombre de captures autorisé, les tailles réglementaires des captures
- les dispositions relatives aux réserves de pêche
- des dispositions spécifiques

Dates et modalités de la consultation publique :

En application du Titre II du Code de l'environnement relatif à l'information et à la participation des citoyens, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation par voie électronique :

du jeudi 21 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus

Les documents sont consultables également sous format papier à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques – Unité police de l'eau et des milieux aquatiques, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique : ddtm-pema@pyrenees-orientales.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Pyrénées-Orientales - Service de l'eau et des risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
2, rue Jean Richepin – BP 50909
66020 PERPIGNAN cédex

Les observations du public issues de la consultation, seront consultables sur le présent site.

**Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,**

Nicolas RASSON

Téléphone / Télécopie :

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
+33 (0)4 68 38 12 34 / +33 (0)4 68 38 11 29
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Renseignements :

Internet : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
Courriel : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr